ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la CC Loches Sud Touraine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 09/09/2021,

ARRÊTE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	ldentité de l'agent	Date d'avancement
1	SAUQUET ISABELLE	01/07/2024
2	PUET KETTY	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	1
Inscrits	2	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Loches, le 2006/2024 Le Président,

2 avenue de la Liberté

37600 LOCHES Tél.: 02 47 91 19 20

Le Président, o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.